

Il se bat pour la gratuité de la télé en prison

François Korber veut que les détenus des maisons d'arrêt ne soient plus contraints à la location d'une télé, pour un coût souvent exorbitant. Un combat qu'il a déjà gagné pour les longues peines.

Il a gagné une première victoire et ne voudrait pas laisser filer la vague enthousiaste qu'il a su créer autour de son combat. Le but de François Korber : amoindrir le coût de la télévision pour les détenus – un enjeu de taille quand on sait que la plupart d'entre eux vivent avec moins de 40 euros par mois et que la location d'un téléviseur coûte jusqu'à 38 euros par mois dans certains établissements. Après avoir vu l'administration pénitentiaire renoncer sans le dire à un procès en diffamation contre lui, l'ancien détenu a lancé un appel, celui du 4 décembre, jour désormais symbolique de sa lutte pour l'amélioration des conditions de détention.



Un détenu en région parisienne. La location d'un téléviseur en prison coûte jusqu'à 38 euros par mois.

POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES DÉTENUÉS

À cinquante-sept ans, dont vingt-cinq passés derrière les barreaux, l'homme a vu « trop de gens mis à plat » par leur passage en prison. Alors il travaille au corps l'administration pénitentiaire pour améliorer le quotidien de ceux qui y sont encore. Quand la comptable du centre de détention de Melun l'a attaqué pour avoir qualifié de « racket organisé » le système de location des téléviseurs en détention, il a saisi l'occasion, ameuté journalistes,

militants et députés, et tenté de faire de son procès devant le tribunal correctionnel de Melun une tribune pour dé-

« Ça va faire en moyenne aux détenus 400 euros d'économies par an. »

noncer les dérives des cantines en prison. Coup de théâtre : en raison d'une erreur de procédure de la plaignante, le procès n'a pu avoir lieu. L'intéressé ne croit pas à une négligence

de l'administration pénitentiaire, qui dépend, rappelle-t-il, du ministère de la Justice...

C'est que François Korber parle en connaissance de cause : incarcéré à Riom, il avait acquis un poste de télévision par le biais de l'administration pénitentiaire. Transféré à Melun, il est obligé de le laisser à « la fouille », et d'en louer une à un prix exorbitant. Il entame alors une procédure en justice, encore en cours. Et marque un premier point : dans une note en date du 6 août, mais révélée récemment, Claude d'Har-court, le directeur de l'adminis-

tration pénitentiaire, autorise les détenus des centres de détention et des maisons centrales à acheter un téléviseur, et non à le louer comme cela se pratiquait jusqu'alors dans l'écrasante majorité des cas.

« Ça va faire en moyenne aux détenus 400 euros d'économies par an, soit de quoi se nourrir mieux, appeler leur famille, ou envoyer un mandat à leurs enfants », se réjouit l'homme, qui ne veut pas s'arrêter en si bon chemin. Les détenus des maisons d'arrêt continuent, eux, à devoir louer leur poste de télévision.

Procédurier, méticuleux et surtout déterminé, François Korber ne l'entend pas de cette oreille. Avec l'association qu'il vient de créer, Robin des lois – du nom que lui ont donné des détenus pour qui il a rédigé des courriers ou initié des recours en justice –, il a donc lancé son appel à l'attention des 40000 détenus des maisons d'arrêt et à leur famille. Qu'il invite à lui communiquer leurs nom, prénom, numéro d'écrou, date de naissance et adresse, ainsi que le tarif de location de leur poste (1). Muni de ces informations, il compte saisir le tribunal administratif en référé et la Halde pour discrimination.

À terme, il vise, avec son association, la gratuité de la télévision en prison. Et de rappeler combien la télévision peut être utile pour traverser « la nuit carcérale », quand les détenus sont face à eux-mêmes au fond de leur cellule, loin des activités proposées le jour.

ANNE ROY

(1) François Korber, Robin des lois, 06 45 82 20 59, robindeslois@gmail.com

Fronde chez les surveillants

La chancellerie reporte le paiement des primes et des heures supplémentaires.

« Plus d'argent dans les caisses », heures supplémentaires en augmentation et non budgétées : les arguments du ministère de la Justice n'ont pas convaincu les surveillants de prison. L'annonce, cette semaine, du non-paiement des heures supplémentaires depuis octobre et des primes de fin d'année, à l'exception, notable, de celles réservées aux membres de la direction, a eu l'effet d'une bombe parmi les personnels pénitentiaires.

Les trois principaux syndicats ont donc annoncé une mobilisation immédiate pour exiger le paiement, dès décembre, des indemnités de surveillance de nuit, des dimanches et des jours fériés, des astreintes, ou encore des primes d'installation. « Les contraintes budgétaires ont bon dos ! » s'enflamme ainsi l'Unsa, quand la CGT dénonce un contexte où « l'on augmente les tâches et les missions sans augmenter les effectifs » et rappelle que « la colère des personnels perdure, même si elle a été écrasée en mai (lors d'un précédent mouvement social – NDLR) ». Service minimal, assemblées générales, actions ou boycott de réunions sont prévus au cours de la semaine dans différents établissements en guise de protestation.

A. R.

POINTS CHAUDS

Vers la révision de la condamnation de Loïc Sécher ?

Loïc Sécher, condamné en 2003 à seize ans de réclusion criminelle pour le viol d'une adolescente, saura aujourd'hui si la commission de révision des condamnations pénales est favorable ou non à la révision de sa condamnation. En 2003, Loïc Sécher a été condamné pour viols, tentatives de viol et agressions sexuelles par la cour d'assises de Loire-Atlantique, verdict confirmé en appel, puis par la Cour de cassation. L'homme a toujours clamé son innocence. Et en avril 2008, la victime, âgée de treize ans au moment des faits, avait affirmé, dans une lettre, que Loïc Sécher était « innocent et qu'elle ne supportait plus de le savoir en prison ».

La mosquée de Castres souillée d'inscriptions xénophobes et nazies

La mosquée de Castres (Tarn) a été profanée dans la nuit de samedi à dimanche par des inconnus qui ont tagué ses murs de propos xénophobes, de slogans nazis et de croix gammées. Des pieds de cochon ont également été suspendus à la poignée du portail. Sur la porte, des oreilles de cochon et des dessins de drapeaux français ont été agrafés. Les auteurs de la profanation n'ont pas pénétré à l'intérieur de la mosquée.

DANY STIVE

Nouveau charter vers Kaboul ?

La Cimade a annoncé que dix exilés Afghans avaient été prévenus d'un départ imminent.

Contrairement à ce qu'en disent tous les observateurs, la situation en Afghanistan se serait-elle miraculeusement calmée ? Suffisamment en tout cas pour que le gouvernement français programme, pour demain, un nouveau charter pour Kaboul, comme le craint la Cimade. Pourtant, le 29 octobre, le ministre de l'Immigration, Éric Besson, quelques jours après le départ d'un premier charter franco-anglais, avait déclaré qu'il

n'y aurait pas de nouveaux retours d'Afghans dans leur pays « si la situation continue à se dégrader en Afghanistan ».

Contre toute attente, donc, la Cimade, seule association présente jusqu'ici dans les centres de rétention en France, a annoncé, samedi, l'imminence d'un départ groupé vers Kaboul. Selon l'association, plusieurs exilés afghans (au moins neuf au centre de rétention de Calais-Coquelles et un à Lille) se sont vu notifier par

la police, samedi matin, cette date de renvoi.

Selon Damien Nantes, de la Cimade, « il y a toutes les chances que ce soit un vol commun organisé avec Londres, mais nous n'avons pas de certitude ». Sollicité de multiples fois, le ministère de l'Immigration s'est refusé à tout commentaire. La Cimade s'est retournée vers le premier ministre, François Fillon, lui demandant « d'intervenir pour bloquer ces renvois et affirmer clairement la suspension de toute expulsion vers l'Afghanistan ».

Pour Damien Nantes, les exilés afghans « sont perdus », ils ont été « trompés par les déclarations ministérielles, par le discours du représentant de l'ambassade afghane et celui du juge des libertés ». « Ils sont persuadés qu'ils ne seront pas expulsés », lâche-t-il. La Cimade appelle associations, élus, citoyens, à intervenir d'urgence auprès du chef du gouvernement pour éviter à ces réfugiés un retour forcé dans un pays ravagé par la guerre.